



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-39

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 032-200073310-20241114-CS_2024_39-BF



OBJET : DM 3 Budget AC 2024

Membres en exercice : **26**
Membres présents : 25
Membres ayant donné procuration : **1**
Votes contre : 0
Votes pour : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre., le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de Lias d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Kathy DUPRAT

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Kathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Décision modificative 3 Budget AC 2024

Le Président propose une décision modificative du budget AC pour payer une redevance mensuelle à l'AEAG.

CHAPITRE		DESIGNATION	DEPENSES	
ARTICLE			Augmentation des crédits	Diminution des crédits
014	706129	SECTION FONCTIONNEMENT		
		Redevances modernisation réseau collecte	500€	
011	61528	Autres bâtiments		500€
		TOTAL	500 €	500 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget AC ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

